Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 41 (2014)

Heft: 1

Rubrik: Nouvelles du Palais fédéral

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EVUE SUISSE Février 2014 / N hoto: Services Parlementaires

Suivez les guides

Plus de cent dix mille adultes et enfants ont franchi les portes du Palais du Parlement en 2012. L'affluence a doublé durant la dernière décennie et le monument néoclassique est devenu l'un des lieux les plus visités de Suisse. Un défi pour l'équipe des guides.

Le Palais du Parlement est en vogue et Andreas Blaser, responsable des Relations avec le Public des Services du Parlement, s'en réjouit. «Cet engouement populaire est une chance, une opportunité de rapprocher l'Assemblée fédérale de la population.» L'architecture et les œuvres d'art du Palais du Parlement racontent mieux que n'importe quel manuel les légendes fondatrices et l'histoire de la Suisse moderne. Il suffit de lever le nez dans le hall de la Coupole ou d'arpenter la Salle des pas perdus pour connaître les vertus de la Confédération et se familiariser avec son système politique.

Inauguré le 1^{er} avril 1902, le bâtiment est ressuscité en 2008, après trois années de travaux et trois étages supplémentaires, deux en sous-sol et un dans les combles. Désormais, la lumière naturelle traverse la construction grâce à la toiture vitrée entre les coupoles.

Les visiteurs à mobilité réduite peuvent accéder partout, jusqu'à la salle de conférence représentative et hi-tech du troisième étage.

Une douzaine de guides professionnels reçoivent les visiteurs dans un grand hall moderne, sous la protection de la Carte Dufour. La pa-

Une douzaine de guides professionnels reçoivent les visiteurs dans un grand hall moderne, sous la protection de la Carte Dufour. La palette des visites s'élargit régulièrement pour répondre aux attentes des jeunes et des plus âgés, des Suisses et des touristes, des délégations parlementaires et gouvernementales.

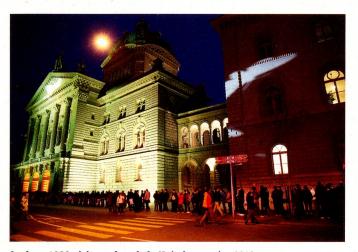
A la rencontre des parlementaires

En temps ordinaire, les guides font les honneurs du palais en français, en italien, en anglais ou en espagnol. Pendant les sessions parlementaires, le public peut choisir entre des visites en allemand, en français et en italien, et bénéficier de commentaires en anglais. Il passe par les tribunes des conseils pour y suivre les débats. Les groupes annoncés ont même la possibilité de s'entretenir avec l'élu ou l'élue de leur choix.

L'équipe des relations avec le public est également sur le pont pendant la Nuit des musées, le dernier vendredi de la session de printemps. Et elle opère aussi lors de la journée portes ouvertes de la Fête nationale, qui attire les foules.

MARIE-JOSÉ PORTMANN

Visite virtuelle: http://www.parlamentsgebaeude-tour.ch



Quelque 4000 visiteurs lors de la Nuit des musées 2013

Lors de la table ronde du 1^{er} Août 2013 à la salle du Conseil national, un guide des Services du Parlement tend le micro à un visiteur

HÔTES ILLUSTRES REÇUS AU PALAIS DU PARLEMENT

L'an passé, le président du Conseil des Etats Filippo Lombardi a reçu parmi 25 délégations étrangères, son homologue allemand Winfried Kretschmann. La première citoyenne Maya Graf a accueilli, entre autres hôtes illustres, le président du Parlement européen Martin Schulz, les vainqueurs suisses du Mondial des Métiers ou encore le 14e dalaïlama. Lors de sa visite, en avril, le chef religieux tibétain avait spontanément posé avec une classe près de la statue des Trois Confédérés. Les enfants ont juré de ne plus se laver la main que Sa Sainteté avait serrée...

Citons aussi les visites récentes du secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, le président de la Commission européenne José Manuel Barroso et le Prix Nobel de la paix Aung San Suu Kyi. Et la venue en 2010, des membres de l'assemblée de l'Union interparlementaire. Toute l'équipe du Services des relations avec le public était sur le pont pour escorter ce millier de parlementaires des quatre coins du monde. Début 2013, c'était au tour des spécialistes mondiaux de la branche touristique réunis à Berne de découvrir le Saint des Saints de la politique fédérale.

APPRENDRE À DÉFENDRE SES IDÉES

«Oh!, que c'est beau! On se croirait dans une église». Les écoliers et les gymnasiens qui visitent annuellement le Palais du Parlement ne sont pas avares de réactions. L'excursion à Berne constitue souvent le sommet de l'éducation civique, dispensée à l'école obligatoire et au gymnase. Pas moins

de 750 classes font le voyage chaque année. Le Palais peut accueillir quelque 400 classes pendant les sessions parlementaires, qui en profitent pour rencontrer des politiciens. Sous l'égide de l'Association «Ecoles à Berne», une trentaine de classes des quatre régions linguistiques s'initient aux règles du travail législatif, sous la houlette d'anciens conseillers fédéraux. Et avant les élections fédérales, le jeu «Mon point de vue» attire un bon millier de jeunes protagonistes des degrés supérieurs et des gymnases. Dans les salles des conseils reconstituées à la Tour des Prisons de Berne, les participants s'exercent au débat d'idée, sous le patronage des présidents des conseils.

Voir aussi sur: https://www.junior-parl.ch/bienvenue-au-palais-fédéral

AVS/AI dans le monde

Les Suisses de l'étranger peuvent dans certaines conditions conserver leur assurance AVS/AI et éviter ainsi des interruptions de couverture. Toutefois, cela n'est plus possible depuis 2001 si le domicile se trouve dans l'espace UE/AELE. La Caisse suisse de compensation (CSC) prend en charge quelque 110 000 titulaires de rente suisses ainsi qu'environ 18 000 cotisants à l'étranger.

Cotisations AVS/AI

Les paiements de cotisations sont taxés annuellement. La CSC envoie au plus tard début décembre la déclaration du revenu et de la fortune qui doit être retournée par courrier postal remplie et signée avant fin janvier. Si le dossier est incomplet, des rappels payants sont envoyés en mars puis en mai. S'il manque encore des informations pour le calcul correct en juin, l'assuré est taxé d'office. Les cotisations doivent être réglées avant le 31 décembre à la CSC.

La CSC est consciente que le respect des délais peut poser problème aux assurés à l'étranger car les administrations fiscales et services postaux sur place travaillent parfois avec d'autres délais. Si la loi le permet et que cela est possible logistiquement, des solutions sont proposées pour des problèmes individuels et les réalités dans chaque État de résidence sont prises en compte. La CSC est toutefois tenue de respecter les dispositions légales et les directives de l'Office fédéral des assurances sociales. En cas de difficultés avec l'acheminement du courrier, une adresse de correspondance en Suisse peut être utile. Le versement d'acomptes peut éviter qu'une procédure d'exclusion soit entamée en cas de solde négatif au 31 décembre. (Toutes les informations sur www.zas.admin.ch > Assurance facultative.)

Paiements de rente

Afin que les rentes puissent être versées correctement, un certificat de vie légalisé officiellement doit être remis chaque année. Ces plus de 70 000 documents sont enregistrés automatiquement puis contrôlés un à un par la CSC. Les représentations suisses à l'étranger légalisent gratuitement les certificats de vie de la CSC ou d'une caisse de pensions suisse, le certificat peut dans certaines circonstances se limiter exclusivement à la personne elle-même (sans certificat de domicile ni d'état-civil). Si le certificat de vie n'est pas retourné dans les 90 jours suivant l'envoi de la CSC, le paiement de la rente est suspendu pour des raisons de sécurité.

L'assuré doit communiquer sans délai directement à la CSC tout changement ayant une incidence sur le paiement des rentes. Toute infraction à cette obligation d'informer peut entraîner des conséquences pénales. tion des jours fériés ou week-end. (Dates de paiement: www.zas.admin.ch > Caisse suisse de compensation > Paiement > Dates de paie-

Amélioration permanente des processus

ment)

La CSC optimise ses ressources et améliore en permanence ses processus. Cela implique que les affaires sont attribuées de manière aléatoire aux collaborateurs et qu'un même assuré n'est pas toujours pris en charge par la même personne. Chaque demande, électronique ou papier, est traitée selon la date de réception. Des informations claires sur la personne et le numéro AVS facilitent le travail et réduisent les temps de traitement. Une équipe expérimentée s'efforce chaque jour de fournir un service optimal, malgré la distance géographique et les défis qui en découlent.

FLORIAN STEINBACHER, CSC, CHEF DU DÉPARTEMENT DE L'ASSURANCE FACULTATIVE

Sont à communiquer:

- les changements d'adresse
- les décès
- les changements d'état-civil·
- les changements dans les relations avec l'enfant en nourrice
- l'interruption ou l'achèvement de l'apprentissage ou des études des enfants
- l'exécution de peines et mesures (rentes AI)
- les modifications du revenu, de la capacité de travail et de l'état de santé (rentes AI)

Les rentes sont versées le 5° jour ouvrable de chaque mois. La date concrète varie en fonc-

Remarques

Pour ne manquer aucun message («Revue Suisse», newsletter de votre représentation, etc.), communiquez à votre représentation suisse vos adresse(s) e-mail et numéro(s) de téléphone mobile ainsi que tout changement et inscrivez-vous sur www.swiss-abroad.ch.

Vous pouvez à tout moment lire et imprimer le numéro actuel de la «Revue Suisse» ainsi que les numéros précédents sur www.revue.ch. La «Revue Suisse» est envoyée gratuitement en version imprimée ou par voie électronique (e-mail et application pour iPad et Android) à tous les foyers de Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une ambassade ou d'un consulat général.

www.revue.ch



Faites-nous donc le plaisir d'une visite.



Tél. en Suisse:

E-Mail: Skype:

0800 24-7-365 Tél. à l'étranger: +41 800 24-7-365 helpline@eda.admin.ch helpline-eda



www.dfae.admin.ch/voyages Helpline DFAE +41 (0)800 24-7-365 www.twitter.com/travel_edadfae



www.dfae.admin.ch/itineris

Publication

Suisse - UE: Libre circulation des personnes - salaires, immigration, AVS/ AI... Questions et réponses

Cette brochure fournit des informations fondamentales sur l'importance de l'accord sur la libre circulation des personnes et sur les questions en lien avec les salaires, l'emploi, l'économie, l'immigration et les assurances sociales. La brochure disponible en allemand, français et italien (art. N° 201.600.D/F/I) peut être commandée gratuitement: OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.admin.ch; ou téléchargée sur www.eda.admin.ch/publications > Affaires européennes



VOTATIONS FÉDÉRALES

Le 9 février 2014, trois textes seront soumis à la votation:

- Arrêté fédéral du 20 juin 2013 portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct à l'initiative populaire «Pour les transports publics»)
- Initiative populaire du 4 juillet 2011 «Financer l'avortement est une affaire privée Alléger l'assurance maladie en radiant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base»
- Initiative populaire du 14 février 2012 «Contre l'immigration de masse»

Toutes les informations sur les projets (explications, comités, messages des partis, vote électronique, etc.) sont disponibles sur www.ch.ch/votations Autres dates de votation en 2014: 18 mai, 28 septembre, 30 novembre.

INITIATIVES POPULAIRES

L'initiative populaire fédérale suivante a été lancée avant la clôture de la rédaction (expiration du délai imparti pour la récolte des signatures entre parenthèses).

■ «Radio et télévision – sans Billag» (12.05.2015)

La liste des initiatives populaires actuelles est disponible sur www.bk.admin.ch > Actualités > Élections et votations > Initiatives en suspens.

RESPONSABLE DES PAGES D'INFORMATIONS OFFICIELLES DU DFAE PETER ZIMMERLI, SERVICE DES SUISSES DE L'ÉTRANGER BUNDESGASSE 32, 3003 BERNE, SUISSE; TÉLÉPHONE: +41 800 24 7 365 WWW.EDA.ADMIN.CH, MAIL: HELPLINE@EDA.ADMIN.CH

Scanner le code.



..un vol à gagner

